

DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL JEUNESSE 2020 / 2021

No. and a first of the state of							
Nom et prénom de l'enfant							
Date de naissance			Sexe		F		
Tél portable							
	Parent 1		Parent 2				
Nom	Mme ☐ M ☐			Mme □ M □			
Prénom							
Responsables légaux	OUI □	NON	I 🗆	0UI □	NON □		
Situation familiale				•			
Adresse (domicile)							
	91630 CHEPTAINVILLE			91630 CHEPTAINVILLE			
Tél. privé							
Tél. professionnel							
Tél. portable							
Email							
Autre responsable légal (h	ors parent 1 et parent 2)	:					
Merci de nous fournir tous docu	ments justificatifs						
Nom et prénom :							
Code postal : Ville :							
Téléphone(s) : Email :							
Linuii							
En cas de changement de données en cours d'année, il vous est demandé de prévenir impérativement les responsables de l'accueil jeunesse.							
ASSURANCE – SECURITE SOCIALE							
Assurance responsa	abilité civile		Assurance	e individuelle	accident		
Compagnie d'assurance avec adresse :		Compagnie d'assurance avec adresse :					
N° de contrat :			N° de contrat :	N° de contrat :			
N° de sécurité sociale auquel l'enfant est rattaché :							
DROIT À L'IMAGE et AUTORISATIONS							
Je soussigné(e)Père, Mère, responsable légal(e)							

N'autorise pas

Autorise

La responsable et/ou les animateurs des services périscolaires à prendre en photo ou en vidéo mon enfant. Je reconnais la cession des droits à l'image de l'enfant mineur désigné ci-dessus au responsable des services périscolaires dans le cadre d'une communication communale (bulletin municipal, site internet)							
Je soussigné(e)							
NE COCHER QU'UNE SEULE CASE CI DESSOUS merci de nous fournir tous documents mentionnant l'autorité parentale							
☐ Je n'autorise pas mon enfant à partir seul(e)							
☐ J'autorise mon enfant à partir seul(e) uniquement à la fin de l'horaire des activités							
☐ J'autorise mon enfant à partir seul(e) avant la fin de l'horaire des activités							
Fait à Signature du r	esponsable légal :						
RÈGLEMENT ACCUEIL JEUNESSE							
Article 1 Le présent règlement a pour objet de définir le fonctionnement de l'accueil jeunesse Article 2 Les activités sont ouvertes aux jeunes de la commune de Cheptainville âgés de 11 à 17 ans ayant rempli le dossier d'inscription. Cette inscription sera à renouveler chaque année. Article 3 Ces activités sont gratuites Article 4 L'accueil se tait uniquement en présence d'un animateur. L'heure d'arrivée et de départ doit être inscrite sur la fiche de présence. Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne génent pas le fonctionnement. En cas de perte, les animateurs ne pourront être tenus pour responsables. Article 5 L'accueil se tait uniquement en présence d'un animateur. L'heure d'arrivée et de départ doit être inscrite sur la fiche de présence. Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne génent pas le fonctionnement. En cas de perte, les animateurs ne pourront être tenus pour responsables. Article 5 L'accueil jeunesse favorise l'intégration à la citoyenneté. Toute forme de prosélytisme est proscrite. Les utilisateurs sont tenus de faire bon usage des installations et du matériel mis à leur disposition. Tout comportement perturbant le fonctionnement de cet accueil (propos insultant, attitude agressive envers les usagers ou le personnel encadrant etc) ainsi que tout acte de vandalisme entrainant une détérioration du matériel ou du mobilier sera sanctionné par une exclusion définitive, le montant des réparations étant imputé aux auteurs des faits ou son représentant les charges en de la musique etc) Article 6 Les utilisateurs doivent disposer d'une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui (art.1384 du Code civil). Une assurance individuelle « Accidents » est recommandée pour garantir les dommages matériels et corporels causés à autrui (art.1384 du Code civil). Une assurance individuelle « Accidents » est recommandée pour garantir les dommages matériels et corporels causés à autrui (art.1384 du Code civil							